

Berne et Hauteville, 31.8.1990

Concerne: article constitutionnel sur l'énergie

Madame, Monsieur,
Chère consoeur, cher confrère,

Non en 1983, non en 1984... Deux fois déjà durant cette décennie, le souverain a refusé un article sur l'énergie. Et personne n'est vraiment satisfait de la troisième version soumise au verdict des urnes. C'est la raison pour laquelle je vous remets encore trois articles sur ce dossier.

Cédric Valmont démontre qu'il n'est effectivement dans l'intérêt de personne de légiférer davantage encore dans le domaine où la Confédération a jusqu'ici fait le moins preuve de ses compétences.

Comme de nombreuses voix issues de tous bords politiques Roger Delapierre estime qu'il ne s'agit que d'un article alibi.

Alfred Oggier enfin exhorte le citoyen à ne pas introduire en Suisse des systèmes qui ont fait une retissante faillite dans les pays de l'Est.

J'espère vivement que cet envoi vous sera utile et je vous présente, Madame, Monsieur, chère consoeur, cher confrère, mes cordiaux messages.

Raymond Gremaud



Annexe: trois articles

QUE D'ENERGIE GASPILLEE !

On peut légitimement être surpris par l'entêtement de certains de nos gouvernants et de nos parlementaires à vouloir absolument légiférer là où il n'est pas prouvé que cela soit utile. A l'heure des crises de confiance frappant Berne, des échéances européennes, des fissures de nos assurances sociales, voilà une nouvelle fois le peuple convié aux urnes pour décider du sort d'un article constitutionnel sur l'énergie. Ce fut déjà le cas en 1983, et si le score de l'article d'alors ne fut pas mauvais, il ne fut pas suffisant! Une initiative préconisant un tel article fut aussi rejetée en 1984... le 23 septembre.

En fait, si notre Parlement consacra tant de temps et d'énergie à concocter un nouvel article constitutionnel, c'est qu'il était prévu au départ d'instaurer une taxe sur l'énergie, méthode commode de faire rentrer des sous dans la caisse de M. Stich tout en incitant (doux euphémisme) le bon peuple à limiter sa consommation. Ruineux pour l'économie au moment où les défis concurrentiels n'ont jamais été aussi vifs, désastreux pour les petites et moyennes entreprises et pour les régions périphériques, inéquitable et bureaucratique, cet impôt a été balayé par les Chambres fédérales.

Nous voici donc en face d'un article que certains commentateurs n'hésitent pas à qualifier de "coquille vide", tandis que d'autres soulignent à juste titre le poids exagéré des compétences qu'il donnerait à la Confédération, et ce en conservant un flou artistique qui autorise bien des craintes quant à de futures interprétations.

L'immense majorité des cantons dispose en effet de lois spécifiques qui permettent de gérer au mieux l'utilisation des ressources énergétiques dans les bâtiments (soit près de la moitié de la consommation). Pourquoi transférer ces compétences à Berne ? Par ailleurs, des mesures imposantes et couronnées de succès ont été prises par la Confédération et les autorités cantonales dans les divers domaines d'utilisation d'énergie (des économies aux transports, de la recherche aux encouragements fiscaux).

Le nouvel article va-t-il dès lors permettre aux instances étatiques de généraliser les problèmes que connaissent les secteurs où, précisément, elles agissent le plus (nucléaire et hydraulique) ? Si c'est le but souhaité, et si l'on se réfère à l'actualité politique dans le Golfe, nous allons vers de joyeux lendemains de pénurie. En effet, le blocage en matière nucléaire, les entraves à l'agrandissement des centrales de production hydrauliques

suffisent déjà à rendre la Suisse dépendante de l'étranger et incapable de cesser la valse-hésitation qu'elle interprète en virtuose. Un oui à l'article proposé le 23 septembre, en centralisant et en bureaucratisant les activités de fourniture et d'utilisation de toutes les énergies, nous conduirait à l'impasse.

Tous les chiffres le prouvent d'ailleurs: laisser l'économie s'occuper de la part de l'approvisionnement en énergie qui lui reste est une méthode qui favorise une gestion optimale des ressources. Jamais l'on a autant produit avec si peu d'énergie. Demandez-donc à un industriel si cela l'amuse de gaspiller l'énergie : il vous répondra que cela n'est pas son intérêt. Ce n'est pas non plus celui des privés.

Décidément, même débarrassé de sa perverse taxe sur l'énergie, l'article constitutionnel doit rejoindre son prédécesseur dans les oubliettes politiques, grâce à un non populaire net et clair le 23 septembre.

Cédric Valmont

NON A L'ARTICLE ALIBI

La progression de la consommation d'énergie résulte de la croissance économique et de ses effets sur le bien-être social. Il est possible de la compenser partiellement par des économies; mais on ne peut déterminer le niveau optimal de la consommation pour harmoniser ces deux éléments.

Quoi qu'il en soit, notre pays réalise des économies d'énergie dans de nombreux domaines; ainsi, de 1970 à 1988 la consommation de l'industrie n'a crû que de 3 % en dépit d'une augmentation de 28 % de sa production et, tandis qu'en dix ans les surfaces habitables ont enregistré une extension de 30 %, les ménages ont consommé 6 % de moins d'énergie calorifique, ce qu'on ne saurait entièrement imputer à plusieurs hivers relativement doux. D'autres exemples à l'avenant.

A la faveur d'économies d'argent et de la lutte pour le milieu vital, cette évolution se poursuivra essentiellement sous l'égide du secteur privé de nos activités professionnelles. Il a toujours et sans difficulté assuré notre approvisionnement dans les domaines énergétiques qui dépendent de lui et continuera à le faire. Quant à la responsabilité directe de l'Etat, elle se borne en particulier aux agents énergétiques qui doivent être traités au niveau national, soit notamment l'eau et la fission de l'atome.

Or, le problème central de notre politique énergétique est né précisément là où l'Etat manifeste son interventionnisme le plus aigu. En effet, tandis que la production et la distribution des autres agents ont suivi l'augmentation de la consommation, celle de l'électricité entre dans une impasse faute d'extension des centrales en activité et de construction de nouvelles unités de production. Nous dépendrons donc toujours plus de l'énergie étrangère. Malgré cet échec, la Confédération veut étendre son ingérence à tous les domaines de l'économie énergétique.

L'acceptation par les citoyens d'un nouvel article constitutionnel sur l'énergie ne contribuerait pas à résoudre des problèmes réels. D'autant moins que la Confédération ne précise pas clairement et par des éléments concrets son objectif, de sorte que les citoyens ne savent pas où cela les conduirait. Elle ne dit pas ce qui, dans la politique énergétique actuelle ne fonctionne pas, et à Berne on est profondément divisé sur ce qui devrait changer. Ce projet est un alibi pour donner l'impression que l'Etat agit. Or, nous n'avons que faire de nouveaux textes légaux et du bla-bla-bla politique qui les accompagne. Il nous faut par contre des personnalités ayant le courage d'utiliser judicieusement les compétences que nous avons déjà données à la Confédération et aux cantons.

Roger Delapierre

ARTICLE SUR L'ENERGIE: L'EXEMPLE DE L'URSS

En URSS, on le sait, on cherche dans tous les domaines à passer à l'économie de marché. Dame, le système de la planification a fait faillite. Mais ce passage de l'économie d'Etat à l'économie de concurrence ne se fait pas facilement. Il faut changer les mentalités, les habitudes, chacun doit devoir prendre ses responsabilités.

Notre pays est encore un des plus libéraux qui soient. C'est grâce à ce libéralisme économique que nous avons pu faire de notre pays, auparavant exportateur de main-d'oeuvre, un pays demandeur de travailleurs. Une belle réussite en vérité.

Force est alors de s'étonner que le Conseil fédéral et la majorité du Parlement en viennent à proposer un système de planification de l'énergie. Cela sans justification aucune, si ce n'est la volonté boulimique de certains de s'occuper de tout.

Manquons-nous d'énergie ? Non
Notre approvisionnement est-il menacé ? Non, même pas en cette période de crise dans le Golfe persique.

Notre approvisionnement n'est-il pas diversifié ? Mais oui, la concurrence joue entre l'électricité, le pétrole, le gaz et les énergies de substitution.

Notre approvisionnement n'est-il pas compatible avec les exigences de la protection de l'environnement ? Mais oui, puisque de nombreuses lois y pourvoient.

La consommation d'énergie n'est-elle pas économe et rationnelle ? Mais oui, puisque le prix de l'énergie et les coûts qui en résultent le garantissent.

Alors pourquoi donner la compétence à la Confédération et aux cantons de promouvoir tout cela, tout cela qui existe déjà.

Pour rien, si ce n'est de donner bonne conscience à tous ceux qui estiment que seul l'Etat est en mesure de bien faire, qui se méfient des mécanismes de l'économie de marché.

Quand on songe que l'énergie est le nerf de toute activité, de toute entreprise, donner de telles compétences à la Confédération revient à vouloir planifier l'approvisionnement en énergie et son utilisation. Autant dire que l'on veut donner à l'Etat les moyens de diriger l'économie du pays et la vie des citoyens.

D'accord, la Confédération n'ira pas jusque-là. Il faut néanmoins se méfier des chèques en blanc qu'on veut lui donner. Par conscience professionnelle, l'administration a toujours tendance à utiliser jusqu'au bout les compétences qu'on lui accorde. De surcroît, on ne sait jamais, dans quelques années, quel usage sera fait de celles-ci.

Alors gardons la tête sur les épaules. N'introduisons pas en Suisse des systèmes qui ont fait une retentissante faillite dans les pays de l'Est. Il est nul besoin de faire intervenir l'Etat dans un marché qui fonctionne à satisfaction.

Alfred Oggier